

Résultats annuels 2025 du groupe RATP

- **Hausse de +11 % du chiffre d'affaires consolidé, à 7,9 Md€,** tirée par la forte dynamique de croissance des filiales (+29 %) en France et à l'international.
- **Progression de 199 M€ du résultat opérationnel¹, à 373 M€,** qui traduit le redressement des résultats de l'EPIC RATP et de RATP Dev.
- **Résultat net part du Groupe de 217 M€, contre -25 M€ en 2024¹.**
- **Maintien d'un effort massif d'investissement du groupe RATP à 2 Md€, dont 48% financés sur les fonds propres du groupe et 95 % en Île-de-France,** pour développer, moderniser, entretenir les réseaux franciliens, et améliorer la qualité de service, avec le soutien d'Île-de-France Mobilités (IDFM) et de la Société des Grands Projets (SGP).
- **Dette nette du Groupe en baisse de -0,8 Md€** par rapport à 2024, **à 4,9 Md€,** sous l'effet des cessions d'actifs (transfert des bus et centres bus à IDFM, cession par RATP Dev de ses activités de bus urbains et touristiques au Royaume-Uni), du refinancement par IDFM de la flotte de rames MF01, et de l'amélioration du besoin en fonds de roulement des filiales.
- **Amélioration des ratios de soutenabilité financière :** gearing (ratio dette nette / capitaux propres) ramené à 0,87x contre 1,06x fin 2024, et levier (ratio dette nette / EBITDA) à 4,7x contre 7,5x fin 2024.
- **Une performance extra-financière qui continue de progresser :**
 - réduction de -40 % des émissions de GES associées aux consommations d'énergie de la RATP par rapport à 2019, en ligne avec notre objectif 2027 (-43 %) ;
 - 75 % de bus propres (électriques, biométhane, hybrides) en Île-de-France fin 2025 ;
 - 20% d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie du Groupe en 2025 ;
 - 92 % du chiffre d'affaires du groupe RATP proviennent d'activités ayant un impact positif sur l'environnement (éligibles) et 47 % sont alignés sur les objectifs de la taxonomie verte européenne².

¹ Hors effet de la plus-value exceptionnelle de 229 M€ réalisée en 2024 dans le cadre d'un apport partiel d'actifs fonciers et immobiliers de la RATP à sa filiale de logement social RATP Habitat, non consolidée dans les comptes du groupe.

² La taxonomie européenne désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités « vertes ». Une activité est dite « éligible » si elle résulte de produits ou services associés à des activités contribuant aux six objectifs environnementaux définis par le règlement taxonomie de la Commission européenne. Une activité éligible devient « alignée » si elle contribue substantiellement à l'un des objectifs environnementaux de la taxonomie sans porter de préjudice aux autres objectifs environnementaux, selon des critères techniques précisés par la réglementation, tout en respectant les garanties sociales minimales (droits humains, lutte anticorruption, bonnes pratiques en matière de fiscalité et droit de la concurrence).

- **Score carbone® : notation A pour la RATP³, EBIT décarboné de 255 M€, soit 65 % de l'EBIT total**, confirmant la robustesse et la résilience du modèle économique de la RATP, y compris dans un scénario où l'entreprise se verrait facturer le coût total de ses émissions de CO₂. L'entreprise marque ainsi sa volonté de concilier performances financière et climatique et d'appréhender son exposition au risque carbone.

Le Conseil d'Administration de la RATP, réuni le 13 mars 2026 sous la présidence de Xavier Piechaczyk, Président-directeur général de l'entreprise, a examiné les comptes consolidés du Groupe RATP et les comptes sociaux de l'EPIC, au 31 décembre 2025.

Xavier Piechaczyk, Président-directeur Général du groupe RATP, a déclaré :

« Les résultats 2025 témoignent du redressement de la performance opérationnelle du Groupe RATP dans ses différentes composantes, et confirment la robustesse de nos fondamentaux économiques et financiers. Ils constituent un socle solide pour réaliser nos missions de service public, contribuer à financer l'effort massif d'investissement sur le réseau francilien, et asseoir notre développement pour préparer notre avenir. En publiant pour la première fois un EBIT décarboné de la RATP, nous inscrivons la mesure de notre impact environnemental dans le pilotage de notre performance globale. Cet indicateur traduit notre engagement à conjuguer performance financière et extra-financière, deux leviers essentiels pour assurer la compétitivité et la pérennité de notre modèle.

Je remercie chacun des collaborateurs du Groupe RATP pour son engagement et pour le travail accompli en 2025, dans un contexte inédit d'ouverture à la concurrence de notre réseau historique et de transformation du Groupe. »

Principaux indicateurs de performance financière du groupe RATP

En millions d'euros	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024	
				en M€	En %
Chiffre d'affaires consolidé	6 512	7140	7934	794	11 %
Résultat opérationnel (EBIT)*	107	174*	373	199	114 %
Résultat Net Part du Groupe (RNPG)*	-109	-25*	217	242	-
Capacité d'autofinancement	834	952	1187	235	25%
Dette nette au 31 décembre	5 552	5 681	4898	-783	-14%

* Hors effet de la plus-value exceptionnelle de 229 M€ réalisée en 2024 dans le cadre d'un apport partiel d'actifs de la RATP à sa filiale de logement social RATP Habitat, non consolidée dans les comptes du groupe.

³ Notation établie par le cabinet Axylia, cabinet de conseil français spécialisé en finance responsable, qui a développé la méthodologie du « Score Carbone », évaluant la capacité des entreprises à assumer le coût de leurs émissions de CO₂. Cette note évalue la capacité de l'entreprise à assumer sa facture carbone. Elle repose sur le calcul d'un EBIT décarboné, calculé en déduisant de l'EBIT 2025 de l'EPIC RATP le coût des émissions totales (scope 1, 2 et 3) de CO₂ générées par l'entreprise sur la même année (valorisées à un prix de la tonne carbone de 154€, valeur externe fondée sur le rapport du GIEC).

Principaux indicateurs de performance extra-financière du groupe RATP

	Résultat 2025	Résultat 2024	Ambition
Performance environnementale			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre associées aux consommations d'énergie de la RATP, par rapport à 2019 (%)	-40 % (-152 211 tCO2e)	-29 %	Accélérer la trajectoire de décarbonation de la RATP, en cohérence avec l'objectif de réduction de 43 % des émissions d'ici 2027 par rapport à 2019, validé dans le cadre de l'initiative Science Based Targets (SBTi).
Consommation totale d'énergie tout usage et tout type d'énergie (GWh) du Groupe***	4 189	3 476	L'augmentation des consommations entre 2024 et 2025 s'explique notamment par l'évolution du périmètre et de l'offre de service réalisée : intégration de RATP Cap Île-de-France ou encore ajout de 16 nouvelles filiales dans le périmètre de reporting Energie de RATP Dev.
Part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie totale du Groupe*** (%)	20%	Non disponible	Renforcer le recours aux énergies renouvelables. Ces énergies renouvelables comprennent de l'électricité issue de la production de centrales solaires, éoliennes ou hydrauliques, de l'hydrogène, du biogaz, du HVO (biocarburant) ou encore de la biomasse.
Part de bus hybrides, électriques ou BioGNV dans la flotte RATP	75 %	72 % en 2024	Verdir la flotte de bus opérée par la RATP en Île-de-France.
Part du chiffre d'affaires aligné (taxonomie) ***	46,8 %	42,8 % en 2024	Alignement à la taxonomie verte européenne au titre de l'atténuation du changement climatique.
Performance sociétale			
Part des marchés RATP intégrant des considérations sociales et/ou environnementales	84%	+7pts vs 2024	Ces considérations sont intégrées sous forme d'exigences spécifiques, de critères d'évaluation ou de clauses contractuelles. Les équipes Achats sont par ailleurs objectivées sur la prise en compte des dimensions RSE dans leurs achats.
Lignes du réseau ferré certifiées Cap'Handéo Services de mobilité	100 % des lignes RER et métro, 4 lignes de Tramway, OrlyVal	+ 2 lignes vs 2024 (T6 et OrlyVal)	Label nationalement reconnu en matière d'accessibilité, qui atteste de la qualité de la prise en charge des personnes en situation de handicap (moteur, mental, psychique, auditif ou visuel) tout au long de leur parcours, depuis la recherche d'information en amont jusqu'à l'arrivée à destination.
Temps moyen de présence journalière des agents de sécurité sur les réseaux	676 h par équipe et par jour	+4 % vs 2024	Engagement accru depuis 2024 pour renforcer la sécurité des usagers et leur sentiment de sécurité sur nos réseaux.
Performance sociale			
Taux d'engagement des collaborateurs	59 %	non disponible	1er baromètre d'engagement sur le périmètre Groupe, qui sera reconduit tous les 18 mois. Les plans d'action issus des résultats ont été déployés en s'appuyant sur les managers et la DRH. 73% des collaborateurs se disent fiers de travailler au sein du Groupe.
Index égalité femmes-hommes	95/100	Stabilité vs 2024	Politique volontariste depuis 2003 pour renforcer la féminisation des effectifs et garantir l'équité de traitement dès le recrutement et tout au long des parcours professionnels

Les indicateurs portent sur le périmètre RATP (EPIC) sauf mention contraire.

* : périmètre RATP, RATP Dev et RATP Solutions Ville

** : périmètre RATP et RATP Dev

Faits marquants de l'exercice 2025

- **Progression de +1,7 % du trafic voyageurs en Île-de-France**, à 3 142 millions de voyages sur l'année. Le trafic est tiré par les prolongements des lignes 11 et 14 et les effets de la réforme tarifaire, favorable aux déplacements de longue distance. Il reste néanmoins encore inférieur de 9% à son niveau de 2019.
- **Poursuite de la modernisation des réseaux de transport en Île-de-France, avec le soutien d'Île-de-France Mobilités** : déploiement de la flotte TW20 sur le tramway T1 et mise en service le 16 octobre de la 1^{ère} rame MF19 sur la ligne 10, en remplacement du MF 67, qui s'accompagne de l'adaptation des ateliers au nouveau matériel (Vaugirard, Châtillon). Plus capacitaire, plus écologique, plus accessible et plus confortable, ce métro est le fruit d'un travail de réflexion et de conception associant Île-de-France Mobilités, Alstom et la RATP.
- **Réussite de la transition opérationnelle et sociale de l'activité Bus, avec des passations fluides** vers les nouveaux opérateurs le 1^{er} novembre 2025, sans impact sur la qualité de service pour les voyageurs.
- **Haut niveau de production sur l'ensemble des réseaux en Île-de-France** : offre contractuelle réalisée à 92,1 % sur le bus, 99,7 % pour le tramway, 97,0 % sur le métro, 98,1 % sur le RER A et 92,6 % sur le RER B.
- **Satisfaction des voyageurs⁴ en progression** sur le réseau RATP, à 88 % contre 87 % en 2024.
- **Succès commerciaux majeurs de nos filiales** :
 - **RATP Cap Île-de-France** a remporté en 2025 six nouveaux contrats de DSP de bus parisiens, venant s'ajouter aux deux lots gagnés en 2024. La filiale devient ainsi le premier opérateur du réseau de bus de Paris et de la petite couronne avec plus de 70 % de part de marché. Par ailleurs, elle a engagé avec succès la reprise des tram-trains T12 et T13, premières exploitations du Groupe sur le réseau ferré national ;
 - **RATP Dev** a réalisé une avancée stratégique majeure en France avec le gain du contrat ferroviaire régional (TER) de l'Etoile de Caen. L'année a également été marquée par le démarrage réussi de plusieurs contrats structurants à Lyon, Caen-la-mer et Narbonne. Sur le plan international, RATP Dev a renforcé son leadership grâce à plusieurs succès significatifs, notamment le gain, en partenariat avec John Holland, Alstom, KBR et WSP du contrat de métro automatique de la Suburban Rail Loop East (SRL East) à Melbourne, en Australie, d'un contrat d'assistance technique sur le tramway de Québec ainsi que l'attribution de deux nouveaux contrats de bus aux Etats-Unis ;
 - **RATP Solutions Ville** a remporté le contrat de concession de production et de distribution du réseau de chaleur de la Ville de Paris, premier réseau de chaleur français. D'une durée de 25 ans, ce nouveau contrat de concession prévoit une reprise du réseau au 1er janvier 2027 sous la forme d'une Société d'Economie Mixte à OPération unique (SEMOP) associant la Ville de Paris, la Caisse des Dépôts et l'opérateur économique, soit

⁴ Cet indicateur mesure la qualité de service perçue par les voyageurs à travers une enquête réalisée tout au long de l'année par un prestataire indépendant mandaté par Île-de-France Mobilités. Il correspond à la part de voyageurs se déclarant « satisfaits » ou « très satisfaits » sur plusieurs dimensions clés : ponctualité, information en situation normale et perturbée, propreté, accueil, accessibilité des gares et stations, ainsi que la vente de titres.

le groupement entre Dalkia SA, Eiffage et RATP Solutions Ville, dont RSV est actionnaire à 20 % ;

- **RATP Travel Retail**, filiale dédiée aux commerces de flux du groupe RATP, a été retenue par la Société des Grands Projets pour développer et exploiter les espaces commerciaux des gares du Grand Paris Express, en partenariat avec Altarea Commerce.
- **Cession par RATP Dev de ses activités de bus urbains et touristiques au Royaume-Uni à First Group.** Ces cessions d'actifs s'inscrivent dans la stratégie de RATP Dev, qui privilégie un développement sur ses géographies clés et sur les projets de rail urbain, en s'appuyant sur son expertise dans le tramway, les trains du quotidien et son leadership mondial dans l'exploitation et la modernisation des métros manuels, semi-automatisés et automatisés.

Une performance financière en redressement : analyse des résultats consolidés du groupe RATP

1. Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe progresse de 11 % (+ 794 millions d'euros) par rapport à l'année précédente, à 7,9 milliards d'euros.

L'activité de l'EPIC RATP s'inscrit en hausse de **4,4 %**, soutenue par les effets en année pleine des prolongements de ligne 11 et 14, le haut niveau de production et de qualité de service, l'indexation de la rémunération d'exploitation sur l'inflation, et la remise à niveau de celle-ci dans le cadre du nouveau contrat pluriannuel conclu avec Île-de-France Mobilités.

Le développement des filiales s'accélère, avec une croissance de **28,8 %** de leur chiffre d'affaires, portée notamment par le démarrage de l'exploitation des réseaux de Lyon, Caen-la-mer, Narbonne et Béziers, les effets en année pleine des contrats démarrés en 2024 (Bayonne, Brive, Saintes, Quimper, plusieurs contrats aux Etats-Unis), et la croissance organique des contrats en portefeuille (bus de Toscane, métro de Riyad).

La contribution des filiales au chiffre d'affaires du Groupe représente **2,5 milliards d'euros**, soit **32 %** du chiffre d'affaires consolidé, contre 27 % fin 2024.

Tous les segments d'activité du Groupe sont en croissance :

- l'activité de Mobilités urbaines (6,4 milliards d'euros, soit 81 % du chiffre d'affaires consolidé) est en hausse de +12 % ;
- l'activité de Gestionnaire d'infrastructures (1,2 milliard d'euros, 15 % du chiffre d'affaires consolidé) progresse de +5 % ;
- les autres activités (Sûreté, services urbains, immobilier, billettique et digital, etc., soit 3 % du chiffre d'affaires consolidé) augmentent de +15 %.

2. Le résultat opérationnel (EBIT) consolidé s'établit ainsi à 373 millions d'euros, en amélioration de 199 millions d'euros par rapport à 2024 (hors impact de l'apport partiel d'actifs à RATP Habitat⁵) pour atteindre 4,7 % du chiffre d'affaires.

- **Les résultats de l'EPIC** sont en hausse de 197 M€. Ils bénéficient de la remise à niveau de la rémunération d'exploitation dans le cadre du nouveau contrat, d'une meilleure couverture

⁵ En 2024, le groupe RATP avait enregistré une plus-value exceptionnelle de 229 M€ dans le cadre d'un apport partiel d'actifs fonciers et immobiliers de la RATP à sa filiale de logement social RATP Habitat, non consolidée dans les comptes du groupe.

des prix par les indices, du haut niveau de production et de la poursuite des efforts de productivité.

- **Hors effet de la dépréciation du goodwill de l'activité de bus touristiques de RATP Dev (-43 M€), le résultat opérationnel des filiales** progresse de + 46 M€ par rapport à 2024, porté par la solide performance de RATP Dev à l'international ;

3. Le résultat net part du groupe s'établit à 217 millions d'euros, contre 204 millions d'euros en 2024. Corrigé de l'impact de l'apport partiel d'actifs à RATP Habitat, **il progresse de +242 millions d'euros.**

2 milliards d'euros d'investissements réalisés en 2025, dont 1,8 Md€ en Île-de-France

La RATP s'est mobilisée en 2025 pour mettre en œuvre le programme d'investissements ambitieux de 10,5 milliards d'euros contractualisé avec Île-de-France Mobilités pour la période 2025-2029.

La RATP a réalisé ainsi **1 846 millions d'euros d'investissements en Île-de-France⁶**, dont 0,8 Md€ financés sur ses fonds propres et 1 Md€ financés par subventions d'Île-de-France Mobilités et de la Société des Grands Projets. Ce montant s'inscrit en baisse de -26% par rapport à l'année précédente, après une année 2024 exceptionnelle marquée par les mises en service des prolongements des lignes 11 et 14⁷, et du fait de l'arrivée à son terme du programme de transition énergétique des bus.

- **1 445 millions d'euros pour moderniser le réseau et entretenir les infrastructures :**

- Modernisation du réseau métro (547 millions d'euros), avec le programme MF19, la modernisation des lignes 6 et 9, le renouvellement des Véhicules de Maintenance Industriels et la rénovation des trains MF77 de la ligne 8 ;
- Modernisation du réseau RER (195 millions d'euros) : poursuite des projets d'acquisition des futurs MI20 pour le RER B et du projet de rénovation des rames du MI2N ;
- Transformation du réseau Bus (144 millions d'euros) : finalisation de la transition énergétique des centres bus, achat de bus électriques, projets de systèmes d'information commandés par Île-de-France Mobilités pour assurer la continuité de service dans un environnement multi-opérateurs ;
- Modernisation du réseau Tramway (99 millions d'euros) : déploiement des rames TW20 sur le T1 ;
- Modernisation des infrastructures et systèmes télécom et de conduite (460 millions d'euros).

- **173 millions d'euros pour prolonger les lignes de métro et de tramway :**

- 91 millions d'euros pour les projets de développement des infrastructures du métro, avec notamment la finalisation des prolongements des lignes 11 et 14 Sud ;
- 25 millions d'euros pour le développement des correspondances de la ligne 15 et l'aménagement du pôle de Val de Fontenay ;
- 57 millions d'euros pour le projet de prolongement du tramway T1 à Val de Fontenay.

- **131 millions d'euros pour améliorer le confort des voyageurs :** les investissements sont portés notamment par une forte dynamique des **projets de modernisation des espaces voyageurs sur les**

⁶ dont 97 millions d'euros en tant que maître d'ouvrage délégué pour le compte de la Société du Grand Paris au titre du prolongement de la ligne 14 au Sud.

⁷ Les prolongements de lignes de métro ont représenté contre 188 M€ en 2025, contre 798 M€ en 2024.

réseaux métro et RER (92 millions d'euros) : projet Symphonie (outil de supervision pour améliorer la qualité de service dans les espaces), nouveaux écrans d'affichage Syspad et Panam pour améliorer l'information des voyageurs, rénovation de stations Métro et de gares RER (notamment République, Espace L13, Austerlitz, Charles de Gaulle Etoile, Nation, Auber et Saint-Michel), renouvellement des outils de billettique (vente en mobilité, renouvellement de 100 automates de vente), et investissements d'amélioration de l'accessibilité (Consignes à vélo, études L6, mécanisation des accès en stations).

Au global, les investissements consolidés du groupe RATP s'établissent à 1 991 milliards d'euros en 2025, dont 190 millions d'euros investis par les filiales du Groupe, principalement en Toscane (renouvellement des bus) et en Île-de-France (centres bus opérationnelle, fibre optique et immobilier).

Un endettement net en baisse, des ratios financiers solides

La dette nette consolidée s'établit à 4 898 milliards d'euros, en baisse de -14 % par rapport à fin 2024.

La diminution de l'endettement net consolidé s'explique principalement par la cession des activités de bus de RATP Dev au Royaume-Uni et, s'agissant de l'EPIC RATP, par des cessions d'actifs à Île-de-France Mobilités (bus et centres bus, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence) et par le refinancement par Île-de-France Mobilités de la flotte de métro MF01.

La capacité d'autofinancement (1 187 M€) est suffisante pour financer les investissements sur fonds propres et l'évolution du besoin en fonds de roulement.

La soutenabilité de la dette s'est améliorée en 2025, avec une détente du *gearing* (ratio dette nette / capitaux propres) à 0,88x vs 1,05x fin 2024, et du ratio de levier (ratio dette nette / EBITDA) à 4,7x contre 7,5x fin 2024.

Performance sociétale et environnementale : un groupe RATP résolument engagé dans la transition écologique et l'amélioration de la qualité de vie de ses voyageurs et de ses collaborateurs

En cohérence avec sa raison d'être « S'engager chaque jour pour une meilleure qualité de ville », le groupe RATP a confirmé son engagement en faveur d'une mobilité plus sûre, plus durable et plus inclusive.

- **La satisfaction des usagers des réseaux RATP en Île-de-France s'établit à 88 %, en hausse de 1 point par rapport à 2024, portée par l'amélioration des interactions avec les agents, une information voyageurs plus fluide en cas de perturbation ainsi qu'un renforcement de la propreté des espaces.**
- **Grâce aux investissements importants menés avec le soutien d'Île-de-France Mobilités, l'accessibilité de nos réseaux en Île-de-France continue de progresser, avec l'amélioration des équipements et l'adaptation des infrastructures dans le cadre du programme Equisens (équipements et aménagements des espaces à destination des personnes déficientes sensorielles). Ainsi, en 2025, des balises sonores ont été installées dans 20 stations pour faciliter le repérage des accès et des services essentiels, ainsi que des panneaux de signalétique augmentée permettant aux personnes malvoyantes de se repérer. Ont également été déployés de nouveaux automates de vente avec interface vocale, des passages élargis aux portiques de contrôle, des interphones accessibles dotés de boucles magnétiques, des bandes d'éveil de vigilance dans les escaliers, des nez de marches et de**

contremarches contrastées, ainsi que de mains courantes prolongées. L'information voyageurs sonore et visuelle a été renforcée avec des dispositifs indiquant les temps d'attente, les directions et les perturbations.

Par ailleurs, la certification Cap'Handéo continue de se déployer sur le réseau francilien avec deux nouvelles lignes certifiées en 2025 : le T6 et OrlyVal.

- **Les émissions de gaz à effet de serre de la RATP ont baissé de 40 % (en valeur absolue) depuis 2019 malgré une augmentation significative de l'offre de transport sur la même période** (+20% de voitures.km réalisés par rapport à 2019). Ces gains sont en nette progression par rapport à 2024 (+11 points). Cela représente une baisse des émissions de l'ordre de 152 000 tCO₂e en 2025 par rapport à 2019. Cette réduction des émissions repose notamment sur la transition énergétique du réseau bus de la RATP en Île-de-France, qui compte désormais 75% de bus bas carbone (hybrides, biométhane et électriques).

La RATP est ainsi en ligne avec la trajectoire de réduction de ses émissions de GES validée par la Science Based Target Initiative (SBTi)⁸ qui prévoit une baisse de 43% de ses émissions entre 2019 et 2027, un effort cohérent avec l'objectif de limitation de la hausse des températures à 1,5°C.

- **En 2025, les énergies renouvelables représentent 20% de la consommation totale d'énergie du Groupe.** Le groupe RATP s'engage à développer le recours aux énergies renouvelables et de récupération.

En partenariat avec Urbasolar, **le groupe RATP a inauguré en 2025 une centrale photovoltaïque à Colombier (Allier).** Cette installation fournira en énergie le réseau RATP Dev de Lyon à partir de 2026. Le projet s'inscrit dans un partenariat plus large visant à produire 60 GWh d'électricité d'origines renouvelables par an à partir de 2026, avec à la clé 1 600 tonnes de CO₂ évitées par an.

Le Groupe a également signé, en juillet 2025, un contrat d'approvisionnement à long terme en électricité (Power Purchase Agreement) avec Suez qui s'engage à fournir au groupe RATP dès 2026 près de 100 GWh d'électricité renouvelable par an, issue de la valorisation de déchets ménagers.

Enfin, la RATP développe également la production d'énergies renouvelables sur ses sites. En 2025, avec le soutien d'Île-de-France Mobilités, la RATP a engagé **la réalisation de cinq nouvelles installations de centrales solaires sur des sites industriels**, correspondant à une production annuelle estimée à 850 MWh par an.

- **Le *smart charging* dynamique des centres bus est désormais déployé sur sept centres bus opérés par le groupe RATP.** Cette innovation permet d'optimiser la recharge des bus électriques en temps réel en fonction des besoins de l'exploitation et des variations intra-journalières des prix de l'électricité. Les bénéfices sont tangibles : -10 % sur le coût de la recharge, des émissions de CO₂ réduites grâce à la possibilité d'un recours accru aux énergies renouvelables. Dans le cadre d'un contrat signé avec DREEV, filiale d'EDF, le *smart charging* dynamique a été déployé sur 4 nouveaux centres bus en 2025.
- En 2025, la RATP a établi un **plan de contingence sécheresse** permettant de formaliser les engagements de l'entreprise en faveur de la préservation de la ressource en eau en cas de déclenchement de crise sécheresse. La RATP a également transmis au Gouvernement son **étude de vulnérabilité face au changement climatique et un projet de plan d'adaptation** pour les horizons 2030 et 2050 pour répondre à ces enjeux essentiels pour le territoire francilien.

⁸ Le SBTi est une initiative qui encourage les entreprises à définir des objectifs de réduction des GES, alignés sur les recommandations scientifiques du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC).

- Dans une démarche d'amélioration continue de la mesure des consommations hydriques, la RATP a renforcé l'instrumentation de certaines de ses activités en déployant du comptage divisionnaire, afin de mieux piloter les consommations d'eau. Parallèlement, des études ont été lancées en vue de raccorder au réseau d'eau non potable des installations de lavage de matériels roulants du métro.
- Le **déploiement du tri des déchets voyageurs** s'est poursuivi en 2025 sur l'ensemble des lignes de métro et sur le RER B. D'ici mi-2026, ce seront ainsi près de 7 300 poubelles qui seront déployées sur l'ensemble du réseau RATP.
- **La RATP a inauguré en 2025 une plateforme de stockage temporaire d'environ 500 m² à Saint-Ouen** pour accompagner le déploiement de la plateforme numérique « **Quai des Ressources** ». Elle permet notamment de stocker les produits, équipements, matériaux en vue de maximiser leur potentiel de réemploi. En 2025, ce sont ainsi **77 tonnes de matériaux qui ont été détournés de la filière déchets favorisant ainsi le réemploi de matériels appartenant à la RATP**.
- Dans le cadre de sa démarche de valorisation des eaux d'exhaure, la RATP a lancé en 2025 un **partenariat de recherche avec le CEREMA** (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) **et le Leesu** (Laboratoire Eau, Environnement et Systèmes Urbains) en vue d'enrichir ses connaissances sur la ressource en caractérisant l'impact des contextes hydrogéologiques sur celle-ci.
- Pour aller au-delà des actions historiques portées par le Groupe en matière de préservation de la biodiversité (notamment la gestion responsable des voies et talus ainsi que les projets de végétalisation), **la RATP a formalisé en 2025 sa feuille de route Biodiversité** visant à renforcer la place de la nature en milieu urbain et péri-urbain.

Dans le cadre des travaux de structuration de sa politique biodiversité, **la RATP a été l'un des premiers partenaires de l'Ademe et de l'OFB (Office français de la biodiversité) à tester la méthodologie ACT Biodiversité**, qui vise à qualifier la robustesse et la fiabilité des politiques biodiversité des entreprises.

- Le plan d'actions sur la **qualité de l'air intérieur** a été poursuivi avec deux actions majeures : la RATP a finalisé fin octobre le déploiement de **garnitures « Green »** moins émissives en particules sur les rames du RER A. En décembre 2025, la station Léna (ligne 9) est venue compléter le réseau de surveillance en continu de la qualité de l'air, qui comporte aujourd'hui 6 stations de mesures.
- En 2025, le Groupe a encore renforcé ses engagements en matière de **construction de logements (principalement des logements sociaux)**, et livré de nombreux projets immobiliers, confirmant ainsi sa capacité à fournir une offre de logements diversifiée, accessible et de qualité. Ces projets s'inscrivent dans une phase de croissance soutenue RATP Habitat, qui gère aujourd'hui un patrimoine de 9 500 logements en Île-de-France, dont près de 40 % destinés aux salariés de la RATP
 - Signature d'un nouveau protocole avec la Ville de Paris pour développer 1 500 logements (dont 60 % de logements abordables parmi lesquels au moins 40 % de logements sociaux) et promouvoir un urbanisme bioclimatique ;
 - Signature d'une convention avec Sadev 94 pour construire 1 000 logements sociaux dans le Val-de-Marne sur les 10 prochaines années ;
 - Signature d'un protocole avec la Ville de Fontenay-sous-Bois et la SPL Marne au Bois pour le développement de 500 logements à l'horizon 2030, dont au moins 50% de logements sociaux familiaux, et autour du prolongement Sud de la ligne 14 pour 2035 ;

- Livraison de 91 logements à Nanterre (21 logements sociaux, 35 logements intermédiaires et 35 logements en accession en Bail Réel Solidaire), et de 19 logements sociaux à Montreuil sur le prolongement de la ligne 11.
- En 2025, le groupe RATP a intensifié ses actions pour renforcer son attractivité en tant qu'employeur et l'engagement de ses collaborateurs :
 - dans le cadre de son ambition sécurité, le Groupe a formé ses managers via son programme « Culture Sécurité », avec un objectif clair : diviser par six le nombre d'accidents du travail d'ici 2030 et améliorer les taux de fréquence et de gravité (taux de fréquence à 32,4 en 2025 et taux de gravité à 4,7 en 2025). Il est complété de dispositifs de réinsertion et de maintien dans l'emploi tels que des ateliers d'échanges entre pairs, les cellules de Prévention et de désinsertion professionnelle ;
 - des mesures concrètes ont été mises en place pour améliorer l'équilibre des temps de vie, comme la mise en place de la semaine en 4 jours pour les agents de stations au volontariat, afin de faciliter le quotidien des salariés.

Au global, le groupe RATP affiche un haut niveau d'éligibilité et d'alignement de ses activités à l'objectif d'atténuation du changement climatique dans le cadre de la taxonomie verte européenne⁹, à laquelle le groupe RATP a choisi de se conformer de façon volontaire pour dresser en toute transparence un état des lieux de la durabilité de ses activités et orienter sa politique RSE :

- **92,0 % des activités (+0,1 point) et 85,1 % (-1,2 point) des investissements du groupe RATP contribuent positivement à cet objectif**, des ratios élevés liés à la concentration des activités autour des transports en commun.
- **46,8 % des activités (+4 points) et 21,5 % des investissements (-7,6 points) sont alignés à l'objectif d'atténuation du changement climatique.** La finalisation du programme Bus 2025 pèse temporairement sur l'alignement des investissements qui devrait progresser dans les prochaines années, avec l'amélioration de la traçabilité du recyclage des déchets de chantier.

Le groupe RATP intègre l'EBIT décarboné de l'EPIC RATP dans le pilotage de sa performance globale

Nouvel indicateur de finance durable, l'**EBIT décarboné** de l'EPIC RATP intègre le coût théorique de ses émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3) dans l'évaluation de sa performance économique.

Pour l'exercice 2025, l'**EBIT décarboné de la RATP** est largement positif et s'établit à **255 M€**, soit **65% de l'EBIT**, sur la base d'un prix de la tonne de carbone de 154€ en 2025 (valeur externe calculée par le cabinet Axylia sur la base du scénario Net Zero 2050 du GIEC)¹⁰. Ce résultat confirme la solidité et la résilience du modèle économique de la RATP, qui serait ainsi capable de s'acquitter de sa facture carbone si le coût de ses émissions de CO2 lui était pleinement facturé.

⁹ La taxonomie européenne désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités « vertes ». Une activité est dite « éligible » si elle résulte de produits ou services associés à des activités contribuant aux six objectifs environnementaux définis par le règlement taxonomie de la Commission européenne. Une activité éligible devient « alignée » si elle contribue substantiellement à l'un des objectifs environnementaux de la taxonomie sans porter de préjudice aux autres objectifs environnementaux, selon des critères techniques précisés par la réglementation, tout en respectant les garanties sociales minimales (droits humains, lutte anticorruption, bonnes pratiques en matière de fiscalité et droit de la concurrence).

¹⁰ La facture carbone théorique de l'EPIC en 2025 s'élève à 140 M€. Elle correspond au bilan carbone de l'EPIC calculé selon le protocole GHG sur les scopes 1,2 et 3 de ses émissions de CO2, soit 907 368 tCO2é en 2025, multiplié par un prix du carbone 2025 de 154€/tonne, valeur externe calculée par le cabinet Axylia sur la base du scénario Net Zero 2050 du GIEC. L'EBIT décarboné de la RATP correspond ainsi à l'EBIT total de l'EPIC (395 M€), dont est retranchée sa facture carbone théorique (140M€).

La RATP se positionne dans le top 1 % des entreprises du secteur des transports les plus avancées en matière de performance carbone, parmi les acteurs de référence de la transition climatique selon le classement d'Axylia¹¹ qui attribue à la RATP le **Score carbone « A »**, meilleure note du référentiel.

Données clé 2025 :

EBIT RATP 2025 395 M€	Facture carbone 2025 140 M€	EBIT décarboné RATP 2025 255 M€
--------------------------	--------------------------------	------------------------------------

Perspectives 2026

En cohérence avec son plan d'entreprise Ambition 2030, le groupe RATP poursuivra en 2026 ses efforts en vue de faire progresser la qualité du service rendu aux voyageurs, la sécurité au travail, la qualité de vie et l'engagement de ses agents, réduire l'empreinte environnementale de ses activités tout en renforçant leur résilience au changement climatique, améliorer sa performance économique et financière, et développer son activité en France et à l'international.

Les enjeux prioritaires de l'année 2026 seront :

- la poursuite des investissements de modernisation des réseaux (matériels roulants, systèmes d'exploitation, ateliers de maintenance), avec le déploiement du MF19 sur les lignes 10 et 7bis, la préparation de son déploiement sur les lignes 13 / 3 bis, et de l'accueil du MI20 sur le RER B ;
- la réussite de la transition en concurrence de l'activité Bus en Île-de-France : 4 vagues de bascules à organiser entre mars et novembre, 6 lots à mettre en service par RATP Cap Île-de-France ;
- la reprise en gestion technique de la ligne 18 du réseau Grand Paris Express ;
- un effort renforcé en matière de sécurité au travail, ainsi que sur l'amélioration concrète de la qualité de vie et des conditions de travail, notamment à travers la rénovation des locaux sociaux et le développement de l'offre de logement social pour les agents du groupe ;
- la préparation de la mise en concurrence de l'activité tramway en 2030 ;
- les réponses à de nombreux appels d'offres de rail urbain en France (TER, Transilien) et à l'international et la mobilisation des équipes afin de préparer le démarrage des nouveaux contrats gagnés ;
- la publication volontaire du premier Rapport de durabilité du Groupe, en anticipation de l'échéance fixée en 2027 et dans une logique d'alignement sur les meilleures pratiques en matière de reporting extra-financier ;
- la définition et la mise en œuvre d'un plan d'adaptation au changement climatique pour renforcer la résilience des activités du groupe ;
- l'engagement volontaire de la RATP en faveur de la biodiversité à travers l'intégration d'une démarche « Entreprise Engagée pour la Nature ».

¹¹ Axylia est un cabinet de conseil français spécialisé en finance responsable, qui a développé la méthodologie du « Score Carbone », évaluant la capacité des entreprises à assumer le coût de leurs émissions de CO2.